



## Règlement intérieur de l'aumônerie de Saint-Cloud

### ***Contexte général***

L'aumônerie de Saint-Cloud est une communauté de jeunes, animée par des animateurs et cinq permanents : un prêtre accompagnateur, un responsable nommé par l'évêque de Nanterre, un foyer d'accueil et une secrétaire.

Cette aumônerie est rassemblée autour d'un projet dont les orientations générales sont données par l'évêque de notre diocèse.

Sur la base de ces « orientations diocésaines », l'aumônerie est appelée à contribuer à l'éducation de chaque jeune en lui permettant de découvrir la personne de Jésus-Christ, de grandir avec d'autres dans la confiance en Lui et de trouver sa place d'homme ou de femme dans l'Église et dans la Société.

L'Église catholique a pour principe que dans tous les domaines de l'éducation, **les parents sont les premiers appelés à transmettre et à témoigner de ce qui constitue à leurs yeux les fondements de la vie personnelle et sociale.**

C'est ainsi que l'aumônerie et ses différents intervenants (prêtres, responsables et animateurs) seront appelés à travailler à l'accompagnement des jeunes qui leur sont confiés **en complémentarité de l'éducation parentale.**

C'est enfin une institution partenaire du monde scolaire, reconnue par le rectorat de Versailles, attentive aux situations et aux réalités vécues par les jeunes de Saint-Cloud.

### ***Activités ordinaires***

L'accompagnement des jeunes se construit sur la base de rencontres régulières entre un groupe de 6 à 12 enfants et 1 ou 2 animateurs reconnus et missionnés par la responsable de l'aumônerie.

La responsable d'aumônerie assure l'information et la coordination des activités de l'aumônerie et en vérifie la mise en œuvre.

La fréquence des rencontres, les horaires de chaque groupe, le ou les animateurs de référence, le lieu de rencontre sont affichés dans le lieu d'accueil de l'aumônerie et transmis par mail.

Durant les activités régulières de l'aumônerie, les jeunes pourront être invités à participer à un temps spécifique dans un espace mieux adapté tout en restant dans le cadre des infrastructures paroissiales du quartier (église, chapelle, salles paroissiales...).

Durant la journée, l'aumônerie reste un lieu d'accueil ouvert à tout jeune inscrit. Il peut y venir et y demeurer à condition de prévenir le permanent d'accueil de sa présence.

### **Activités exceptionnelles**

Des étapes plus spécifiques viennent jaloner le quotidien de l'aumônerie avec des propositions de retraites, d'activités en journée ou en soirée. Ces activités trouvent leur place, selon les cas, au sein des locaux de l'aumônerie ou dans des lieux plus adéquats réservés par les responsables en conformité avec la réglementation en vigueur portant sur l'accueil de groupes.

Chacune de ces activités donnera lieu à une information spécifique, systématiquement assurée par affichage à l'aumônerie et par email, précisant les lieux d'accueil, les points et horaires de départ et d'arrivée, et le mode de transport.

La présence de votre enfant au départ de cette activité vaudra pour nous accord tacite, à moins que vous ne vous y soyez formellement opposé par courrier.

### **Informations et accueil des parents**

Un accueil est assuré à l'aumônerie située : 104 bd de la République 92210 Saint-Cloud

aux jours et heures suivants :	Mardi	9h00 – 13h00
	Jeudi	9h00 – 13h00

Ainsi qu'aux horaires des séances (mardi à partir 17h30 et samedi à partir de 10h30, variable selon les semaines).

Nous sommes joignables au 01 46 02 58 51 (répondeur) en période scolaire et par mail : [aumonerie@paroissestcloud.fr](mailto:aumonerie@paroissestcloud.fr)

Pour tous les niveaux, du collège au lycée, une réunion est organisée entre les parents et l'équipe d'animation de l'aumônerie pour présenter les activités constitutives du projet d'année et échanger sur le rôle complémentaire de la famille et de l'équipe.

### **Principes d'accueil et de suivi des participants :**

Pour les activités ordinaires comme pour les activités exceptionnelles :

- Les jeunes sont invités à être ponctuels à leur rencontre d'aumônerie. **Les parents sont tenus de signaler toute absence prévisible par courriel ou par téléphone.**
- L'aumônerie signalera toute absence de jeunes selon les moyens mis à disposition par la famille dans la fiche d'inscription.
- À l'issue de l'activité, les jeunes n'étant pas autorisés à rentrer seuls chez eux ne seront remis qu'aux personnes identifiées sur la fiche d'inscription. À défaut de présentation d'un référent dûment reconnu, la procédure réglementaire sera mise en œuvre.